



Menace par téléphone pour le règlement d'une créance.

Par Visiteur

Bonjour j'ai reçu par téléphone une demande de régler 1000€ de retard pour une société de crédit à la consommation ce que je ne conteste pas j'ai fait parvenir par courrier au mois d'avril par lettre suivie à laquelle il n'a jamais répondu j'ai par divert moi le bordereau de distribution de celui-ci je demande à ce que on puisse diminuer le montant de mes échéances pour pouvoir continuer à régler je n'ai pas obtenu aucune réponse de leur part j'ai reçu ce jour une lettre simple de huissier sans signature et simplement un numéro de téléphone en 892

il me menace de bloquer mon compte bancaire de plus je n'ai pas pu m'expliquer avec cette personne elle était très agressive à mon égard je refuse pas de payer mais une somme à ma portée j'ai une retraite de 700€ mensuelle plus 570€ de complémentaire tous les trois mois combien peut-il me saisir sur mon compte en sachant que je suis invalide à 80% MERCI DE VOTRE RÉPONSE

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Si vous n'arrivez pas à trouver un accord, j'ai bien peur que la société saisisse le juge afin de procéder au recouvrement de la dette. Sans cela votre compte bancaire ne peut pas être saisi.

Cordialement